

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

195948

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

7809

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

BENMOUSA

YASSIR

Date de naissance :

9/81/69

Adresse :

19 Rue Yule Gras oasis

Tél. :

0661210466

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. MOURAD EL FADIL**  
Ophtalmologiste  
74 Bd La Grande Ceinture Res EL KHEIR  
Appt 112 Sét 1 H/1 Tel: 05 22 61 24 52 CASA

Date de consultation :

29 NOV 2023

Nom et prénom du malade :

BENMOUSA YASSIR

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

YAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

21 FEV. 2024

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :





**Dr. EL FADIL Mourad**

**OPHTALMOLOGISTE**

Spécialiste des Maladies & Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie des Yeux

Lentilles de Contact - Strabisme

Membre Titulaire de la Société

Française d'Ophtalmologie



**الدكتور الغافضيل مراك**

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

أشعة الليزر - العدسات اللاصقة

تصوير شرايين الشبكة، طب الحول

عضو دائم بالجمعية الفرنسية

لطب العيون

Casablanca, le:

**29 NOV. 2023**

الدار البيضاء، في:

BEN MOUSSA

MASSÈN

**VERRES POUR LA VISION DE LOIN :**  
**+ MONTURE**

Oeil Droit : + 0.25

Oeil Gauche : plan

**ADDITION VISION DE PRES :**

+ 2

VI. plan pres 15

OPTICIA  
Houda MADDAH  
Opticienne Optométriste  
15bis, Rue Abdellah Sait Andalousi  
Casablanca - Tel: 0522 25 55 55  
INPE: 095021853

Dr. Mourad EL FADIL  
Ophthalmologist  
16, Bd. la Grande Ceinture 1<sup>er</sup> Etage N° 112 Hay Mohammadi  
EL Kheir Apt. 112, Etage 1, H. M. Casa  
Tel: 05 261 24 52 - INPE: 09 24 07 77

إقامة الخير 76، شارع الحزام الكبير الطابق الأول رقم 112 - الحي المحمدي - الدار البيضاء - (بجانب قسارية عزيزة)

Résidence El Khair - 76, Bd la Grande Ceinture 1<sup>er</sup> Etage N° 112 Hay Mohammadi - Casablanca

Tél.: 05 22 61 24 52 - (à coté du Kissariat Aziza)



**Mr BENMOUSSA YASSER**

Casablanca, 19/12/2023

Facture n°2023/12/18

Désignation	Qté	PU TTC	TOTAL TTC
<b>Monture :</b>	<b>1</b>	<b>2400.00</b>	<b>2400.00</b>
<b>Verre : Progressif PRESIO W 12 fort indice 1.6 photobrun transition antireflets importation NIKON</b>	<b>2</b>	<b>2900.00</b>	<b>5800.00</b>
<b>OD : +0.25 OG : plan ADD : +2.00</b>			
		<b>Montant TVA(20%)</b>	<b>1366.66DH</b>
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>8200.00DH</b>

15 bis, rue Abou Salt Andaloussi, Maarif. Tel : 05.22.25.55.55 – 06.61.32.68.23  
RC : 26754 – IF : 26190014 – ICE : 002112932000028 – INPE : 095021853  
Mail : [opticia.maarif@gmail.com](mailto:opticia.maarif@gmail.com)

*O'PTICIA  
Houda MADDAH  
Opticienne Optométriste  
15bis, Rue Abou Salt Andaloussi  
Casablanca. Tel: 0522 25 55 55  
INPE: 095021853*